

# E-carib.net Maintenance Informatique

## CONTRAT D'ASSISTANCE

Date & Signature:

Client E-Carib.net Page 1 sur 5

Date : .....

Société : .....

Nom du gestionnaire du compte \* : .....

*\*Le gestionnaire du compte est l'interlocuteur privilégié E-Carib.net*

Adresse : .....

.....

Tél.: ..... FAX : .....

Tarif de prestation en fonction du nombre de postes à  
maintenir et de notre fréquence d'intervention.

<input type="radio"/> 1 poste	96.03 €		<input type="radio"/> 1 postes	72,02 €
<input type="radio"/> 2 à 5 postes	158.46 €		<input type="radio"/> 2 à 5 postes	118,85 €
<input type="radio"/> 6 à 10 postes	302.50 €		<input type="radio"/> 6 à 10 postes	226,88 €
<input type="radio"/> 11 à 15 postes	438.56 €		<input type="radio"/> 11 à 15 postes	328,92 €
<input type="radio"/> 16 à 20 postes	566.61 €		<input type="radio"/> 16 à 20 postes	424,96 €
<input type="radio"/> 21 à 25 postes	686.65 €		<input type="radio"/> 21 à 25 postes	514,99 €
<input type="radio"/> 26 à 30 postes	798.70 €		<input type="radio"/> 26 à 30 postes	599,03 €
<input type="radio"/> 1 Serveur NT/LINUX	50 € par Serveur		<input type="radio"/> 1 Serveur NT/LINUX	35 € par Serveur
<b>4 Passages par mois</b>			<b>2 Passages par mois</b>	

Pas de facturation pour les interventions de moins d'une heure sur la base de 4 ou 2 hrs par mois en fonction du contrat. Déplacement Gratuit dans le cadre du contrat.

Tarifs HT au 01.04.2009 mensuel (Facturation annuel)

Intervention supplémentaire déplacement et main d'œuvre sur la base de 50.00 € HT/H et 45.00 € HT dès la deuxième heure.

CACHET DE L'ENTREPRISE NOM ET SIGNATURE

précédé de la mention manuscrite:

"Lu et approuvé "

# E-CARIB.NET Maintenance Informatique

## CONTRAT D'ASSISTANCE

Date & Signature:

Client **E-carib.net** Page 2 sur 5

### CONDITIONS GENERALES D'EXECUTIONS

Ce contrat couvre l'assistance concernant l'utilisation de logiciels et de matériels micro-informatiques.

Il court pour une durée d'un an à partir de la date de signature, il est reconduit tacitement chaque fois pour douze mois si aucun préavis n'a été donnée au moins 1 (un) mois avant l'expiration par lettre recommandée en accusé de réception.

Les fournitures de matériels, de logiciels font l'objet d'une facturation séparée.

E-CARIB.NET répond aux appels du Lundi au Vendredi de 8h30 à 20h00, samedi de 8h30 à 12h00, à l'exception des jours fériés.

### PRESTATION TECHNIQUES COMPRISES

- Dépannage et installation de matériels standard (stations monopostes et réseau, kits multimédia, modems, imprimantes et autres...)
- Sont compris par ce contrat, SERVEUR et système SERVEUR.
- Assistance de base sur les logiciels bureautiques (tableur et traitement de texte) et systèmes d'exploitation monoposte et réseau.
- Dépannage, installation de matériels spécifiques (scanners, traceurs,...)
- Installation, assistance sur les produits réseaux matériels et logiciels et les logiciels de communication
- Assistance sur les logiciels de gestion\*
- Assistance avancée sur les logiciels bureautiques\*

### OBLIGATIONS E-CARIB.NET

- La société E-CARIB.NET se considère comme liée par une obligation de discrétion absolue vis à vis de son client, en ce qui concerne toutes les informations et tous les renseignements confidentiels dont elle pourrait avoir connaissance.
- E-CARIB.NET mettra tout en œuvre pour répondre aussi rapidement que possible (J+8) aux demandes de son client. et s'engage à fournir une réponse sur l'ensemble des produits qu'il a diffusés. (Intervention sous 8 heures ouvrées)
- E-CARIB.NET n'est tenue qu'à une obligation de moyens et non de résultat envers ses abonnés, elle ne saurait être responsable de la qualité ou de la mauvaise utilisation du matériel et des logiciels. Compte tenu de la nature même de l'abonnement qui ne permet pas à E-CARIB.NET de vérifier si les conseils donnés ont bien été appliqués, la société E-CARIB.NET ne saurait être recherchée en cas de pertes de données, détérioration du matériel, ...

### OBLIGATIONS DE L'ABONNE

- L'abonné s'engage à régler l'intégralité des factures émises aux échéances prévues.
- Dans le but de se préserver d'un quelconque incident, l'utilisateur devra se pourvoir en copies de ses programmes et de ses données.
- L'abonné est le seul responsable de ses données. Il devra procéder à des sauvegardes régulières de ses données et les maintenir en lieu sûr. Il s'engage à utiliser les matérielles et logiciels dans les conditions préconisées par les éditeurs et les constructeurs.

### REMUNERATIONS

- Le montant de l'abonnement est fonction du nombre de postes choisies, il sera facturé et exigible avant le début des prestations. Toute facture non réglée à son échéance supportera des intérêts de retard au taux de 1,4% par mois.
- Au cas où cette facture ne serait pas réglée, E-CARIB.NET n'aura aucune obligation ni responsabilité quant à l'abonnement et pourra décliner toute demande de service.
- Compte tenu de la nature de l'activité, aucun crédit de poste ne pourra être remboursé.
- Le montant du contrat est revu chaque année au 1 janvier pour convenir à l'augmentation des charges de fonctionnements annuelles.

### RESILIATION

- Le présent abonnement pourra être résilié à l'initiative de E-CARIB.NET dans les cas suivants :
- La liquidation judiciaire ou cessation d'activité de l'abonné.
- Manquement aux obligations de l'abonné
- Le présent abonnement pourra être résilié à l'initiative de l'Abonné à partir de la date anniversaire de la première année sur simple courrier recommandé avec une période de préavis d'un mois pour clôture.

\*Conjointement avec l'éditeur du produit

# E-CARIB.NET Maintenance Informatique

## CONTRAT D'ASSISTANCE

Date & Signature:

Client E-CARIB.NET Page 3 sur 5

Tableau d'identification des postes en Maintenance.

ID E-CARIB.NET	Nom du Poste	Date MES	Type Proc	Mémoires	HDD en Go
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

ID E-CARIBE.NET	Onduleur	Switch	routeur	Imprimante	Câblages
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					

# E-CARIB.NET Maintenance Informatique

## CONTRAT D'ASSISTANCE

Date & Signature:

Client E-CARIB.NET Page 4 sur 5

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

#### 1. Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dégradation formelle et expresse de notre part.

#### 2. Confidentialité

Les études, devis et documents remis ou envoyés par nous-mêmes, demeurent notre propriété : ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

#### 3. Livraisons – Transport

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos magasins. Si pour quelque raison que se soit E-CARIB.NET ne peut livrer, l'acquéreur ne peut prétendre qu'à la restitution du prix avance sans indemnité de quelque sorte que ce soit.

Les délais prévus pour la livraison des commandes sont donnés à titre indicatif sauf stipulation expresse contraire acceptée par nous. Un retard dans la fourniture ne peut entraîner l'annulation de la vente ou donner lieu à un versement de dommages et intérêts.

En aucun cas et quels que soient nos engagements, notre propre responsabilité ne pourra aller au-delà de celle de nos fournisseurs.

Quelles que soient les conditions de vente, le mode d'expédition ou de livraison, nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de faire toutes réserves au transporteur dès la réception, notre responsabilité ne pouvant en aucun cas être mise en cause pour fait de destruction, avaries, pertes, vols, survenus en cours de transport.

#### 4. Prix – Conditions de paiement – Pénalités

Les prix sont stipulés toutes taxes comprises.

Sauf stipulation contraire, les prix sont payables au comptant.

En cas de défaut de paiement, à titre de clause pénale et pour l'application de la loi 92-1442 du 31 décembre 1992 modifiée, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité de retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

#### 5. Réserve de propriété

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

#### 6. Garantie

Les biens vendus sont garantis par le constructeur, pour la durée indiquée par ce dernier, contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception.

Le vice de fonctionnement doit apparaître durant la période de garantie. La garantie est exclue :

-si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur.

-si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans autorisation.

-si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur.

-si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

Le remplacement des pièces n'a pas pour conséquence de prolonger la durée précisée au paragraphe ci-dessus. Par ailleurs, si l'expédition du bien est retardée pour une raison indépendante du vendeur, le point de départ de la période de garantie est repoussé sans que ce décalage ne puisse excéder 3 mois. Le matériel d'occasion vendu chez E-CARIB.NET ne bénéficie pas des conditions générales de garantie du matériel neuf. Les produits en dépôt-vente chez E-CARIB.NET sont vendus en l'état, aux risques et périls de l'acquéreur. Ils ne sont ni repris ni échangés.

La garantie est celle accordée par le constructeur ou l'importateur pour chaque matériel ou élément de matériel tel que défini dans leurs conditions générales.

Dans les ventes conclues avec un non professionnel ou un consommateur, s'applique en tout état de cause la garantie légale qui oblige le vendeur professionnel à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices de la chose vendue ou du service rendu (art. 1641 et suivant du code civil).

#### 6 Bis. Retour – Reprise

Aucun bien vendu ne peut être retourné à E-CARIB.NET sans son accord préalable.

Lorsque E-CARIB.NET accepte, à titre aimable et exceptionnel, de reprendre un bien vendu sans y être légalement tenue, elle ne le fait que dans le cadre d'un remplacement, devant être réalisé dans les six mois de la reprise, avec un autre article disponible dans le magasin.

Lors de la reprise, E-CARIB.NET établit en conséquence un avoir au profit du client dont la validité est limitée à cette durée de six mois.

Passée cette date sans être utilisée, cet avoir est définitivement conservé par E-CARIB.NET.

# E-CARIB.NET Maintenance Informatique

## CONTRAT D'ASSISTANCE

Date & Signature:

Client E-CARIB.NET Page 5 sur 5

### 7. Détaxes

Conformément à la législation en vigueur, le remboursement de la TVA ne peut se faire que :

- Sur présentation de l'exemplaire acheteur visé par l'administration des douanes.
- Après déduction d'un montant forfaitaire de frais de gestion égal à 2% du montant TTC de la facture.

### 8. Responsabilité et Limitation de responsabilité

Sauf disposition d'ordre public contraire, E-CARIB.NET ne sera pas responsable de la survenance de tout dommage de quelque nature qu'il

soit résultant directement ou indirectement de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des produits et notamment :

- E-CARIB.NET ne sera pas responsable de la survenance de tout dommage spécial, direct ou incident, tels que notamment, baisse de production, perte ou altération de données, pertes de produits, et cela même si E-CARIB.NET a été avertie de la possibilité de la survenance de tels dommages ou pertes.
- E-CARIB.NET ne sera pas responsable en cas de blessure ou atteinte, perte ou destruction de bien, dommage ou dépense ayant pour origine directe ou indirecte l'utilisation, la mauvaise utilisation par le client des produits, et cela de façon indépendante ou en combinaison avec un autre produit ou en cas de perte commerciale de quelque nature que se soit et ne sera en aucun cas tenu de fournir des produits de remplacement.

### 9. Règlement des litiges

Le contrat de vente est réputé s'exécuter en lieu du magasin dans lequel le bien est vendu.

Tout litige relatif à une vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs sera, à défaut d'accord amiable, porté devant le tribunal compétent.

**Avant de nous appeler, vérifier sur le bon de garantie du constructeur que votre matériel ne fait pas l'objet d'une garantie à domicile (garantie sur site).**